

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2020
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 1_17-12-2020 Date de convocation : 11/12/2020 Lieu de la séance : Quilly Date de la séance : 17/12/2020
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, Y. COURIO , R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, N. FLAURAUD, E. SABATHIER , S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, J. LERAY, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 13 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 6 Nombre de votants : 34 Absents : 2
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à D. GUILLÉ M. JANVIER pouvoir à P. BRIAND A. JOGUET pouvoir à Y. COURIO M. MEZARD pouvoir à R. NICOLEAU P. CHABAUD pouvoir à F. MOREAU	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : A. ROULEAU M. VANDEN BRUGGE	

ADOPTION DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été arrêté par délibération en date du 19 décembre 2019, puis à nouveau le 24 septembre 2020 pour prendre en compte les avis rendus par l'Etat, le Conseil régional et l'Autorité environnementale.

Le projet ainsi complété a été soumis à la consultation du public, conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, du lundi 26 octobre au mardi 24 novembre 2020 inclus. Le public a pu consulter les différentes pièces composant le dossier (diagnostic, stratégie territoriale, évaluation environnementale et pièces administratives) de manière électronique sur le site internet d'Estuaire et Sillon ainsi qu'au siège d'Estuaire et Sillon en version papier. Le projet de PCAET étant soumis à évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale a été mis à disposition comme celui de l'Etat et du Conseil régional.

Pour aider l'expression d'avis sur ce projet, un questionnaire a été proposé en ligne sur le site internet d'Estuaire et Sillon, une adresse mail dédiée (pcaet@estuaire-sillon.fr) a également été créée pour collecter les contributions en complément d'un registre papier disponible au siège d'Estuaire et Sillon avec l'ensemble des documents.

Au total, deux contributions écrites ont été transmises par courrier électronique et 37 questionnaires ont été complétés au sein desquels 10 contributions complémentaires ont été insérées (dans le cadre de la dernière question : « Souhaitez-vous apporter des informations complémentaires ? »). Aucune remarque n'a été faite sur le registre à disposition au siège d'Estuaire et Sillon.

Les contributions du public, tant sous forme d'avis rédigés que via le questionnaire proposé, ainsi que l'ensemble des résultats du questionnaire ont fait l'objet d'un bilan annexé à la présente délibération. Ce bilan restera à disposition sur le site d'Estuaire et Sillon pendant une année conformément à la réglementation.

L'analyse des contributions réalisée de manière synthétique par thématique a permis d'apporter pour chaque point les éléments de réponse. Au regard de cette analyse il n'est pas nécessaire de faire évoluer le document, ces contributions pourront toutefois être à nouveau analysées au moment du bilan à mi parcours et devront également être prises en compte dans la mise en œuvre du PCAET.

De plus, les réponses apportées au questionnaire et les coordonnées des habitants volontaires seront transmises aux services en charge de la mise en œuvre de chacune des politiques sectorielles afin de pouvoir éclairer les choix. Elles n'appellent donc pas de réponse dans le bilan.

Après prise en considération des différents retours, il est proposé d'adopter le PCAET dans sa version définitive et complète composée de l'ensemble des pièces constitutives, auxquelles est jointe le bilan et la synthèse de la consultation publique. L'ensemble est annexé à la présente délibération.

Tous les documents constitutifs du PCAET ainsi que les différents avis, rapports et délibérations seront mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Le PCAET définitif sera déposé sur la plateforme de l'ADEME www.territoires-climat.ademe.fr.

CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire décident par 33 voix pour et 1 abstention :

- ☛ D'ADOPTER le PCAET d'Estuaire et Sillon,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 17 décembre 2020



Le Président

Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU

